

## **AKTO et le Groupement Évolution signent une convention de partenariat en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.**

**Paris, le 12 septembre 2023.**

**L'opérateur de compétences AKTO et le Groupement Évolution, opérateur régional du Conseil en évolution professionnelle (CEP), unissent leurs forces. La signature de cette convention partenariale ambitieuse vise à favoriser le développement de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France, en facilitant la transition des salariés.**

Face aux impacts économiques et sociaux inhérents à la situation post crise sanitaire et aux mutations économiques actuelles, AKTO et le Groupement Évolution associent leurs expertises au service des salariés et des entreprises. Cette coopération permet d'accompagner les entreprises dans l'anticipation des évolutions du marché de l'emploi et d'aider les salariés volontaires à se reconverter de manière sereine, préparée et sécurisée.

Cette convention de partenariat ambitionne de :

- Favoriser la complémentarité des expertises d'AKTO et du Groupement Évolution ;
- Participer à la promotion des dispositifs de formation et de développement des compétences ;
- Faciliter l'accompagnement professionnel des salariés en reconversion en lien avec les besoins en recrutement et en formation identifiés par les branches du périmètre AKTO.

Dans ce contexte, une réponse sera particulièrement apportée aux salariés ayant des bas niveaux de qualification, qui concentrent les risques les plus importants de rupture professionnelle.

En ce sens, les partenaires ont la volonté commune d'initier et de développer une coopération renforcée autour de trois axes principaux :

- Axe 1 : Faciliter le droit à l'information (métiers, emplois, formations, certifications en lien avec les branches AKTO...).
- Axe 2 : Favoriser l'accès à la formation et à la certification dans les branches AKTO par l'accompagnement individualisé.
- Axe 3 : Accompagner les salariés et les entreprises dans la mobilisation des bons dispositifs et acteurs concernés.

“AKTO est engagé de longue date en faveur de l'inclusion dans l'emploi des publics les moins qualifiés. Cette convention illustre notre volonté de promouvoir les métiers qui font la richesse de nos 27 branches. Nous sommes convaincus que ce rapprochement favorisera l'harmonisation des actions et le partage de bonnes pratiques entre le Groupement Évolution et nos équipes en région Ile-de-France.” déclarent Laurent Barthélémy, président d'AKTO et Jean Hédou, vice-président d'AKTO.

« Nous sommes très heureux de ce partenariat qui concourt à améliorer l'information concernant les possibilités d'évolution de tous les publics. C'est le départ d'une collaboration en profondeur entre nos structures dans une logique d'actions territoriales de proximité. Le conseil en évolution professionnelle (CEP) permet aux actifs qui se posent des questions sur leur carrière de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé, de conseils et ainsi de se réaliser professionnellement. Notre priorité est également de toucher davantage de salariés peu qualifiés en risque de désinsertion professionnelle, des salariés des quartiers prioritaires... » ajoute Fabrice VEYRE, Directeur de projet CEP pour le Groupement Évolution en Île-de-France.

#### Contact presse AKTO :

Pierre-Yves Gallety - [pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com) - 06 42 98 71 47

Estelle Agnel - [estelle.agnel@tbwa-corporate.com](mailto:estelle.agnel@tbwa-corporate.com) - 06 07 46 34 89

#### Contact presse Groupement Evolution :

Anne-Laure Chesneau, [alchesneau@tingari.fr](mailto:alchesneau@tingari.fr) – 06 47 57 63 42

#### **À propos d'AKTO :**

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

#### **À propos du CEP et du Groupement Évolution :**

En 2020, France compétences a sélectionné dans chaque région des opérateurs chargés de délivrer le service public du Conseil en évolution professionnelle (CEP) aux salariés du secteur privé et aux travailleurs indépendants.

Le Groupement Évolution est l'un de ces opérateurs et a été sélectionné pour délivrer le service du CEP dans 6 régions à travers 2 mandataires :

- Talent Solutions TINGARI de ManpowerGroup Talent Solutions France pour les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et le Centre-Val de Loire
- CATALYS Conseil pour la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie.

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP), c'est quoi ?

- Un service public d'accompagnement de toutes les transitions professionnelles ou envies d'évolution, qui est gratuit et personnalisé.

- Le fil rouge de l'accompagnement des actifs le CEP répond aux usages aussi divers que donner une nouvelle direction à sa carrière, faire de sa passion un métier, suivre une formation pour évoluer, créer son entreprise ...
- Un vecteur de dialogue social et professionnel au sein des entreprises.

En 2022, dans ces 6 régions, le Groupement Évolution a accompagné près de 80 000 bénéficiaires.

Pour en savoir plus : <https://www.infocep.fr/>